

LE COUVENT DES CORDELIERS DE LA BÂTIE D'URFÉ

Le couvent des cordeliers (Ordre des Franciscains, fondé par François d'Assise) fut bâti par Pierre II d'Urfé et son épouse, Catherine de Polignac. Grand écuyer de France et bailli du Forez, Pierre II décida de la construction de ce monastère vers 1487, il y fut inhumé en 1508 auprès de son épouse et de leur fils tragiquement décédé dans les fossés du château. D'un second mariage de Pierre II d'Urfé avec Antoinette de Beauvau (disparue en 1535), naquit Claude d'Urfé (1501-1158) qui réalisa la transformation de la maison-forte en demeure de plaisance renaissance.

Reconnu par une bulle papale datée de 1490, le couvent des Cordeliers de la Bâtie fut utilisé comme un lieu de sépulture par les seigneurs d'Urfé : Un des fils de Claude d'Urfé, prénommé Claude (mort en 1589) y fut inhumé ainsi qu'Antoine d'Urfé, prieur de Montverdun, évêque de St-Flour, (mort tragiquement en 1595 à Villerest).

Ce couvent est construit en dehors de l'enceinte du château à environ 25m au sud-ouest (voir croquis). L'accès au couvent depuis le château était facilité depuis le jardin par une porte récemment redécouverte. Les murs du couvent étaient construits en pisé, à l'exception des encadrements de baies ou de portes en pierre. Une chapelle primitive dédiée à Sainte-Marie-Magdeleine fut annexée au couvent et transformée en église. D'autres bâtiments y furent ajoutés : un petit cloître, un petit dortoir de quatre cellules avec au-dessus un réfectoire, la cuisine et la dépense.

Selon le Père J. Fodéré, Claude d'Urfé (1551-1558) laissa le monastère périliter, mais en 1616, le frère gardien du couvent le restaura et l'agrandit. Détruit par un incendie en 1703, il fut restauré par Joseph-Marie de Lascaris d'Urfé avant 1724. Deux cordeliers y vivaient encore en 1766. Les restes du couvent furent démolis en 1833.

L'emplacement de l'ancien couvent des cordeliers se situant sur la parcelle du Grand Pré, propriété de la Communauté de communes du Pays d'Astrée ayant un projet d'aménagement paysager, un arrêté de prescription de diagnostic archéologique est notifié par la DRAC. Le diagnostic est ainsi réalisé par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) du 22 février au 25 février 2011. Plusieurs sondages ont permis de mettre à jour plusieurs murs en galets, des niveaux de sols en terre battue, en tomettes ou en galets et des sépultures qui s'entremêlent dans une chronologie difficile à appréhender mais qui permet toutefois de proposer la restitution d'une église pourvue d'une zone d'inhumation à l'ouest, d'un cloître attenant au sud, ouvert à l'est, d'un bâtiment décalé à l'ouest et de diverses autres structures non identifiées. Le mobilier céramique fournit une fourchette chronologique allant de la fin du XVe s. jusqu'au XVIIIe s.